

Conseillers en exercice :	27
Présents :	21
Pouvoirs :	5
Absents non représentés :	1

**DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN**

Date de convocation du CM : 10/12/2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

Berger Levrault

ID : 014-211407127-20251216-07CM2025049-DE

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 16/12/2025**

07-CM-2025-049 – Autorisation donnée au maire de céder à Partelios Habitat, les parcelles AD 159 à AD 164, sises Place Rottendorf.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2141-1,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-3,

Vu la délibération n° 06-CM-2025-048 du 16 décembre 2025 portant déclassement des parcelles AD 159 à AD 164, sises Place Rottendorf,

Vu l'avis de la commission Finances du 4 décembre 2025,

Considérant que depuis le programme de construction de logements par PARTELIOS HABITAT en 1994, Place de Rottendorf, les locataires bénéficient de 6 places de stationnement mais aucune régularisation n'a jamais été faite depuis lors,

Considérant qu'il convient de régulariser cet état de fait qui perdure depuis plus de 30 ans,

Considérant la volonté de la commune de céder, à titre gratuit, les parcelles AD 159 à AD 164 d'une surface totale de 93 m², sises Place Rottendorf, à la société PARTELIOS HABITAT,

Sur présentation de Monsieur le Maire, rapporteur du dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 26 voix, 23 pour et 3 abstentions (MM. Lemarchand, Marie et Thomas représenté par Mme Lepoittevin),

Article 1 : **AUTORISE** la cession des parcelles AD 159 à AD 164, d'une surface totale de 93 mètres carrés, sises Place Rottendorf, à la société PARTELIOS HABITAT.

Article 2 : **DIT** que cette cession est faite à titre gratuit.

Article 3 : **DIT** que les frais de géomètre et honoraires divers sont à la charge exclusive des acquéreurs.

Article 4 : **AUTORISE** le Maire ou son représentant à produire et signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

Le Maire,



Christian LE BAS

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

environ 93 m²Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

Place Rottendorf.

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessousA ...
le 06/11/2025
Signature